

Complétant la composition de la Commission d'Information et de Sélection d'Appel à Projets médico-sociaux placée auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Pour les appels à projets

n° 2025-ARS-01 relatif à la création d'équipes spécialisées de soins infirmiers précarité (ESSIP) dans les départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan

Et

n° 2025-ARS-02 relatif à la création de 5 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « Hors les murs » sur le territoire de Brest

**La Directrice générale de
l'agence régionale de santé Bretagne**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment, ses articles L.313-1 à L.313-8 et R.313-1 relatif à la composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social ou médico-social ;

Vu la loi n° 2010-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2024 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté modificatif du 25 septembre 2025 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu la circulaire n° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté du 25 septembre 2025 fixant la composition de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne est complété comme suit, pour les commissions qui se tiendront le 3 février 2026 pour les appels à projets n°2025-ARS-01 et 2025-ARS-02

Titre	Nombre	Titulaires			
MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE					
- Représentants de l'ARS					
Représentant la Directrice générale de l'agence régionale de santé en qualité de Président de la commission		1	Anthony LE BOT, Directeur Adjoint de la Prévention et Promotion de la Santé		

6, Place des Colombes

CS 14253

35000 Rennes Cedex

Tél : 02.90.08.80.00

www.bretagne.ars.sante.fr

			Raphaël LAGARDE, Directeur de la Délégation Départementale du Finistère
Représentants de l'agence régionale de santé		3	Antoine BALLOUHEY, Responsable du département Accompagnement à la transformation de l'offre médico-sociale
			Emmanuel BEUCHER, Directeur adjoint financement et performance du système de santé
MEMBRES NON PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Au titre des personnes qualifiées		2	Auriane MONGIN, DDETS d'Ille-et-Vilaine Antoine MEUR, DREETS
Au titre des Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé Bretagne		2	Anita MANGAL Camille BARBIER-BOUVET

Article 2 :

Le reste est sans changement.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (par voie dématérialisée sur Télérecours, <https://www.telerecours.fr/>, ou postale, 3 contour de la Motte 35044 RENNES cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

Article 4 :

La directrice générale adjointe de l'agence régionale de santé de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Bretagne.

28 JAN. 2026

Fait à Rennes, le

La Directrice générale

de l'Agence Régionale de Santé Bretagne